



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 033-213302078-20240209-DELIB202405-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024.05 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) – ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE RUGBY CASSIGNARD

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	31 JANVIER 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	09 FEVRIER 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	22	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M. FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		Mme SARRAZIN
BOUEY Gilles, Adjoint		X		M. DIRHEIMER
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CLAVIER Yannick CM		X		M. de LAUNAY
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme COMBIER
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme NABET-GIRARD
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2024.05**DEMANDE SUBVENTION : ECLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT****Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'agence nationale du sport pour l'éclairage en leds des terrains de rugby,

Considérant que la ville d'IZON possède un tissu associatif sportif important, qu'elle souhaite le renforcer et le dynamiser avec la création d'équipements sportifs de proximité,

Considérant son éligibilité à ce dispositif, qui permettrait l'éclairage public du terrain de rugby (200 lux).

Dans le cadre de ce projet, il est envisagé de demander une subvention d'un montant total de 50 868,66 €.

Vu le plan de financement ci-après :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Agence Nationale du Sport	50 %	50 868.66 €
Sous-Total financement public (50 % maximum)	50%	50 868.66€
Autofinancement	50 %	50 868,67 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	101 737,33 €

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 30 janvier 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature à l'appel à projet portant sur l'éclairage leds du terrain de rugby et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature à l'appel à projet portant sur l'éclairage leds du terrain de rugby et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 033-213302078-20240209-DELIB202405-DE



Publiée le
Le Secrétaire de séance,

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 9 février 2024
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.